



Conférence de presse

des Drs Jacques CATON, Président,
Michel LEVY et Yves VERHAERGHE, Vice-Présidents
et Jean-Luc BARON Trésorier
Pôle AOC- CSMF

Le 3 mars 2010

Note de presse

Pôle AOC-CSMF et entreprise chirurgicale : faisabilité de l'entreprise chirurgicale Etude en Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes

L'entreprise chirurgicale (EC) est une innovation organisationnelle, construite autour d'un « savoir faire » professionnel et résolument tournée vers un objectif qui consiste à offrir aux usagers, sur un territoire donné, des prestations, négociées avec la tutelle, sur un ensemble de plateaux techniques détenus par les établissements.

Points essentiels pour que l'entreprise chirurgicale devienne une réalité.

Evoluer de l'artisanat médical individuel, à la culture entrepreneuriale collective

En engageant notre responsabilité sur un territoire pour une population donnée par un accord contractuel de l'Entreprise chirurgicale avec :

- l'ARS
- les assureurs
- les usagers.

Modifier radicalement les relations contractuelles existantes. Instituer des négociations directes par le biais de l'EC entre les professionnels de santé et les tutelles en négociant en région avec l'ARS

Sur les thématiques suivantes :

- l'accès aux soins de la population sur un territoire donné
- des formules adaptées de rémunération
- une cogestion du risque maladie.

En proposant une évolution graduelle des relations contractuelles en trois temps (3 scénarios de progression vers un modèle le plus abouti)

Premier scénario : évolution mineure du système actuel

Obtenir de la tutelle pour l'EC, (Sociétés de professionnels, GCS, Coopérative Hospitalière..) des autorisations contractualisés sur des objectifs ciblés (PDS, gestion des risques ...)

Second scénario : transformation plus profondes

Véritable délégation à l'EC d'une responsabilité d'organisation des soins sur un territoire donné, contractualisée avec la tutelle conduisant à un financement fléché pour l'Entreprise Chirurgicale (EC)

Troisième scénario : transformation la plus aboutie

Acquisition de la maturité entrepreneuriale avec une organisation du travail par l'EC, la production de prestations qualitatives, sur la base d'un tarif négocié, répondant à un appel d'offre.

Les 5 points fondamentaux pour mettre en place l'Entreprise chirurgicale avec le Pôle AOC-CSMF:

C'est le cadre de l'étude actuelle initiée par la CSMF, reprise par le Pôle AOC-CSMF et conduite par les 2 URML , qui permettra :

1. D'identifier l'attente des professionnels et notamment des plus jeunes, et l'adhésion à un tel système
2. D'identifier les contraintes qui feraient obstacles à ce nouveau mode organisationnel
3. D'identifier les impacts financiers de ces nouveaux modèles
4. D'identifier les meilleurs cadres juridiques pour développer l'EC
5. De prolonger l'étude de faisabilité, par le développement de projets expérimentaux qu'autorise la loi HPST

En conclusion, l'Entreprise Chirurgicale, doit être considérée comme un modèle d'avenir, extensible aux autres spécialités exercées sur plateau technique.

Ce modèle doit répondre aux nouvelles exigences de notre société, aux contraintes de la démographie médicale, et aux usagers demandeurs de soins de qualité.

C'est pour toutes ces raisons que le Pôle AOC-CSMF porte en collaboration avec certaines URML, ce projet innovant, susceptible d'apporter de vraies réponses à un système de santé qui a trouvé ses limites.